

## Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur <https://gnau25.operis.fr/arras/gnau> pour l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine d'Arras.

Avec cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier et vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier en ligne.

### Comment faire ?

- Créer un compte,
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...),
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique, preuve de la création de votre dossier. La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

**Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.**

### Le dépôt de dossier papier reste possible

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, **il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie** ou de l'adresser par courrier.